

06h00  
Par **Dominique de Laage**,

## Hicheur condamné sous haute tension

Pour avoir surfé avec le diable, Adlène Hicheur est condamné à 5 ans.



Adlène Hicheur. (reproduction afp)

Adlène Hicheur, ce physicien franco-algérien de 35 ans travaillant au Centre européen de recherche nucléaire de Genève (Cern), a été reconnu coupable hier d'association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme. Et condamné à cinq ans de prison, dont un avec sursis, par le tribunal correctionnel de Paris. Il avait comparu en pleine affaire Merah.

L'instruction à l'audience du « dérapage sur le Net » de ce fils d'immigré surdiplômé, en détention provisoire depuis plus de deux ans, avait laissé un goût étrange. L'estimant d'une « totale duplicité », le parquet avait requis six ans de prison. La défense avait dénoncé cette accusation étayée « seulement par des écrits sur Internet » et souligné le caractère liberticide d'une éventuelle condamnation pour des faits de « préterrorisme ». Avant le jugement d'hier, divers intellectuels avaient cosigné une tribune en ce sens dans « Le Monde ».

### PUBLICITÉ

#### « Un Guantánamo français »

Le tribunal a finalement considéré qu'Adlène Hicheur se sera bien livré au « djihadisme médiatique », cherchant à aider financièrement « la cause », échangeant avec un responsable opérationnel d'Aqmi (al-Qaida au Maghreb islamique) et désignant même une cible militaire en France.

La difficulté du brillant physicien à surmonter sa douleur « d'appartenir à un peuple colonisé » et sa naissance à Sétif, « ville de triste mémoire », ont été retenus à décharge par le tribunal pour alléger la peine et permettre sa proche libération.

« La justice française n'est pas indépendante, encore moins lorsqu'il s'agit de citoyens de seconde zone comme le sont les musulmans en France », a vivement réagi le frère d'Adlène Hicheur, selon qui toute cette affaire est un montage policier. Une thèse soutenue par les avocats et par un des inculpés de Tarnac, venu hier reprocher aux journalistes de ne pas avoir enquêté. « Un Guantánamo judiciaire », a insisté le frère d'Hicheur, renforçant le malaise ressenti en mars à l'audience.